

# Communiqué



Alliance de la Fonction publique du Canada

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 3 mai 2010

## **Politique fédérale en matière de stationnement : des augmentations indues pour les travailleuses et travailleurs ayant un handicap**

OTTAWA – L'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) estime que les modifications imminentes à la politique fédérale en matière de stationnement nuiront considérablement aux fonctionnaires ayant un handicap puisqu'elles leur imposent de nouveaux obstacles.

À compter du 1er juillet 2010, la plupart des travailleuses et travailleurs du gouvernement fédéral qui utilisent les parcs de stationnement intérieurs et extérieurs de l'État devront payer le même prix que dans un stationnement privé. Cette décision causera des difficultés financières à bien des fonctionnaires et alourdira considérablement le fardeau financier que doivent déjà assumer les personnes ayant certains handicaps.

Les personnes à mobilité réduite qui n'ont pas accès à d'autres moyens de transport doivent prendre leur véhicule pour se rendre au travail. À l'heure actuelle, la plupart des personnes ayant un handicap n'ont aucuns frais de stationnement à payer parce que ce service est entièrement pris en charge par l'État. Mais dès que la nouvelle directive entrera en vigueur, leurs dépenses monteront en flèche, jusqu'à 300 \$ par mois dans certains cas!

Monty Montgomery travaille au Centre de la sécurité des télécommunications Canada, à Ottawa. Il a subi des engelures graves aux quatre membres et a dû être amputé.

« J'ai de la difficulté à garder mon équilibre dans un autobus en mouvement; je ne peux pas m'accrocher aux colonnes, explique-t-il. Et parce que j'ai souffert d'hypothermie, je ne peux pas attendre l'autobus à l'extérieur en hiver, même pour quelques minutes. »

Comme bien d'autres travailleuses et travailleurs dans la même situation, M. Montgomery doit prendre sa voiture pour se rendre au travail. Le transport en commun n'est pas une option.

Telle est aussi la situation de Charles Rozon. Employé à l'Agence du revenu du Canada, M. Rozon a subi une blessure à la moelle épinière. S'il avait un accident dans un véhicule où il ne peut porter une ceinture de sécurité, ce serait catastrophique. Voilà pourquoi il doit utiliser un camion équipé de dispositifs de sécurité.

« Ce camion me coûte cher en essence et en assurance, bien plus cher qu'un laissez-passer mensuel d'autobus », déclare-t-il.

Selon John Gordon, président national de l'AFPC, « tous les ministères doivent prendre des mesures d'adaptation à l'endroit des travailleuses et travailleurs ayant un handicap. Voilà pourquoi le gouvernement ne doit pas leur imposer de frais de stationnement. »

Le syndicat est également préoccupé par le fait que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada songe à confier au secteur privé une partie ou l'ensemble des services en matière de stationnement.

« La privatisation des stationnements entraînera une hausse des tarifs pour tout le monde, contribuables et travailleurs », affirme Mark Brunell, président du Syndicat des services gouvernementaux, un Élément de l'AFPC. « Et faire respecter l'obligation d'adaptation à l'endroit des travailleuses et travailleurs ayant un handicap sera plus difficile. »

L'AFPC exige que le gouvernement lève les obstacles financiers qu'il vient de créer pour les travailleuses et travailleurs ayant un handicap. Il doit continuer à respecter ses obligations en matière d'adaptation.

L'AFPC représente 172 000 membres qui, pour la plupart, travaillent à la fonction publique fédérale.

- 30 -

### **Renseignements ou entrevues :**

Alain Cossette, Communications, AFPC, 613-293-9210

22-030510